

LA PRATIQUE CANADIENNE EN MATIERE DE TRAITES

Il appartient à la Section des Traités, Ministère des Affaires extérieures, de donner des avis juridiques en ce qui concerne la procédure canadienne des traités, de rédiger les traités et de les interpréter quant aux droits et obligations qui en découlent pour le Canada. La Section répertorie et enregistre tous les traités qui lient ou concernant le Canada; elle en fait également publier les textes dans son Recueil des Traités du Canada (RTC). La première édition d'un recueil complet de tous les traités en vigueur pour le Canada devrait paraître bientôt sous le titre "Canadian Treaties in force as of January 1, 1979 - Les Traités canadiens en vigueur au 1er janvier 1979".